Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213501653-20260312-2026_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de MARCILLÉ-ROBERT

Département d'Ille et Vilaine, Arrondissement de Fougères-Vitré

Séance du 12 mars 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 14
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération :13
Quorum réuni
Date de la convocation : 05-03-2026
Date d'affichage : 05-03-2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur DIVAY Laurent, maire.
Présents : Mesdames et Messieurs : COLAS Isabelle, VALLÉE Pierrick, PELHATE Denis, FAUCHON Pierrick, BALARD Maryvonne, HOUSSAIS Isabelle, AOUSTIN Sylvie, LEPAGE Jérôme, ARONDEL Régis, LOAËC Gwénaëlle, COURTIGNÉ Jordan et RESTIF Benjamin
Absents : ORY Patrick
Absents excusés :
Pouvoirs :

A été élu secrétaire de séance : PELHATE Denis

Délibération n° 2026-23

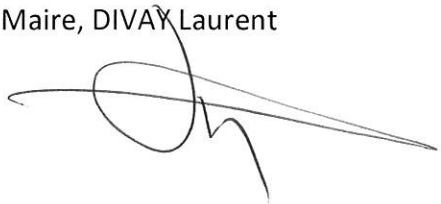
Finances : Tarifs assainissement 2026 (à partir du 2ème semestre)

Monsieur Le Maire souligne les difficultés rencontrées pour maintenir le budget assainissement à l'équilibre. Il rappelle l'augmentation constante des charges de fonctionnement de la station d'épuration et de nouvelles redevances.
Il rappelle les tarifs actuels : Part fixe 25 €, part variable :1.90 € /M3.
Il précise que la commission finance qui a étudié le budget prévisionnel propose de revoir les tarifs d'assainissement à partir du 2ème trimestre 2026.

La commission finances propose un nouveau tarif de 2.23 €/M3 pour la part variable.

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal à 12 voix pour et une voix contre
➢ **CONSERVE** le montant de la part fixe à 25 €
➢ **FIXE** le montant de la part variable à 2.23 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre, certifié exécutoire
Le Maire, DIVAY Laurent



Le secrétaire de séance, PELHATE Denis

